

La ZSC s'étale sur l'emprise de trois Communautés de Communes : Côte Ouest Centre Manche (COCM), Coutances Mer et Bocage (CMB) et Granville Terre et Mer (GTM).

1. Les Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)

1) Le PPRL des communes de Montmartin-sur-Mer, d'Hauteville-sur-Mer et d'Annoville

Les aléas pris en compte par ce PPRL sont l'érosion, la submersion marine, les conséquences du changement climatique (deux scénarios sur lesquels se base le zonage réglementaire, aléa de référence et aléa horizon 2100). Deux cordons dunaires et sept ouvrages sont identifiés sur le linéaire entre Annoville et Montmartin-sur-Mer, dont quatre sont en partie dans le site Natura 2000 sur cette dernière commune.

2) Le PPRL d'Agon-Coutainville à Bretteville-sur-Ay

La phase 1, d'analyse générale du site et du fonctionnement du littoral, du PPRL d'Agon-Coutainville à Bretteville-sur-Ay a été validé et la phase 2, de caractérisation des aléas et de définition des enjeux, est en cours. 273 fiches ouvrages, tout confondu (ganivelles, cales, accès au littoral, exutoires, pieux, digues, etc.), ont été recensées sur ce territoire. Actuellement aucun n'est classé au titre de la loi sur l'eau comme ouvrage de protection contre les inondations. La phase 1 a établi un diagnostic de l'activité conchylicole, des événements marins, de l'hydro-morphologie sédimentaire et des différents aléas (submersion, remontée de nappe, inondation, érosion).

Pour le site Natura 2000, il est à noter que :

- Dans le havre de Geffosses, l'eau de mer ne peut rentrer, de manière limitée, que par les buses situées sous la route touristique D650. Par ailleurs, quatre cours d'eau ont leur exutoire dans ce havre via des portes à flots. Les limites continentales du havre sont artificialisées par la présence de plusieurs digues. Le havre se comble et se continentalise. Au bord de la ZSC des enrochements protègent la zone de Pirou Plage.
- Dans le havre de Blainville-sur-Mer, il y a une porte à flot. Le sud du havre se trouve dans la continuité de l'enrochement et des épis d'Agon-Coutainville. Des bâtiments sont directement adossés au cordon dunaire de Blainville et des pieux en bois constituent d'autres épis jusqu'à la cale de Blainville. Un rechargement en sable complète le dispositif.
- Dans le havre de Regnéville, une porte à flot existe à l'exutoire de la Siame, où des problèmes d'érosion et d'écoulement ont été rapportés lors d'une concomitance forte marée et pluie. Le bourg d'Agon-Coutainville, à la limite de la ZSC, est bordée par une digue basse en enrochement et une série d'épis transversaux.

2. Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Bassin versant entre havre de la Vanlée et havre de Regnéville

Dans le PAPI, la ZSC et la ZPS sont concernées par les actions :

- 7.01 « Confortement du trait de côte, réalisation d'un ouvrage définitif au droit de la dune artificialisée des garennes – Phase 3 du programme PLAGÉ » dont la mise en œuvre est attendue d'ici 2024.

- 7.02 « Déplacement du lit de la Sienne dans l'axe d'ouverture du havre sur la mer à l'ouest dans son lit actuel et le rechargement en sable des plages en amont de la dérive sédimentaire », en questionnement. Elle nécessite des études complémentaires. Le sable, s'il est extrait, sera maintenu dans sa cellule hydro-sédimentaire (portion de littoral, avec zones d'érosion en amont et d'accrétion en aval, limité par des ouvrages maritimes ou des obstacles naturels importants qui bloquent ou modifient la dérive littorale).
- 7.03 « Gestion des massifs dunaires comme ouvrages naturels connexes au système d'endiguement par du génie écologique » qui a été réalisée par la pose de ganivelles en arrière des dunes entre Montmartin-sur-Mer et Lingreville.